

#### PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

물: 01 49 56 62 39 조: 01 49 56 64 13

pref-elections@val-de-mame.gouv.fr

## ARRÊTÉNº 2014/ HOAS

#### instituant les bureaux de vote dans la commune de L'HAY LES ROSES

à compter du 1er mars 2014

Le Préfet du Val de Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40;

Vu l'arrêté DRCL/3 n° 2009/1545 du 28 avril 2009 instituant les bureaux de vote dans la commune de *L'Haÿ les Roses* à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 ;

Vu la correspondance du Maire en date du 22 janvier 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

### ARRÊTE

<u>Article 1</u> – Afin de tenir compte d'erreurs matérielles signalées par le Maire de L'Haÿ les Roses dans son courrier du 22 janvier 2014, l'arrêté DRCL/3 n° 2009/1545 du 28 avril 2009 instituant les bureaux de vote dans la commune de *L'Haÿ les Roses* à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 est abrogé.

<u>Article 2</u> - A compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, les électeurs de la commune de L'Haÿ les Roses sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

- /

Bureau n° 1 - Hôtel de ville - 41 rue Jean Jaurès.

Bureau n° 2 - Salle Jean-Marie Ducrot - 10 rue des Jardins.

Bureau n° 3 - Espace culturel - 11 rue des Jardins.

Bureau n° 4 - Groupe scolaire du Centre – 17 rue des Jardins.

Bureau n° 5 - Groupe scolaire des Garennes – 35 rue du 8 mai 1945.

Bureau nº 6 - Groupe scolaires des Garennes - Sentier des Garennes (avenue Jules Gravereaux).

Bureau n° 7 – Groupe scolaires des Blondeaux – rue des Ecoles.

Bureau n° 8 - Groupe scolaires des Blondeaux - rue des Ecoles.

Bureau n° 9 - Groupe scolaires des Blondeaux - rue des Ecoles.

Bureau n° 10 - Groupe scolaire Vallée aux Renards - 14 rue Marc Sangnier.

Bureau n° 11 – Groupe scolaire Vallée aux Renards – 14 rue Marc Sangnier.

Bureau n° 12 – Groupe scolaire Vallée aux Renards – 1 rue Léon Blum.

Bureau n° 13 – Groupe scolaire du Jardin Parisien – 26 rue Jules Ferry.

Bureau n° 14 - Groupe scolaire du Jardin Parisien - 26 rue Jules Ferry.

Bureau n° 15 – Groupe scolaire du Jardin Parisien – 26 rue Jules Ferry.

Bureau n° 16 - Groupe scolaire du Jardin Parisien - 26 rue Jules Ferry.

Bureau n° 17 – Groupe scolaire de Lallier – rue Paul Hochart.

Bureau n° 18 – Groupe scolaire de Lallier – rue Paul Hochart

Bureau n° 19 - Groupe scolaire de Lallier - rue Paul Hochart

<u>Article 3</u> - A compter du 1<sup>er</sup> mars 2014, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Hôtel de ville – 41 rue Jean Jaurès.

<u>Article 4</u> - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure en annexe du présent arrêté qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

<u>Article 5</u> - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1<sup>er</sup> mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

<u>Article 6</u> - Les Français établis hors de France (article L.12 du code électoral) et les militaires (article L.13 du code électoral) seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote de la commune.

<u>Article 7</u> - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (article L.15 du code électoral) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1<sup>er</sup> bureau de vote de la commune de *Villeneuve Saint Georges*.

<u>Article 8</u> - Les personnes sans domicile fixe (article L.15-1 du code électoral) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

<u>Article 9</u> - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

<u>Article 10</u> - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de L'Haÿ les Roses ainsi que le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le

3 0 JAN. 2014

Copie certifiée conforme à l'original Par délégation, le Chef de bureau

Michel DUPUY

Pour le Préset et par déségation, le Sacran Sénéral,

Christian ROCK

### DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE VILLE DE L'HAY-LES-ROSES

# Lieux de vote et Listes des rues composant chaque bureau

BUREAUX	NOM DES RUES
1 <sup>er</sup>	Hôtel de ville – 41 rue Jean-Jaurès
	Avenue Beauséjour — Sentier des Mamies — Voie des Saussaies — Passage Joseph Lenoir — Rue des Jardins — Rue du 11 Novembre 1918 — Voie des Frettes Avenue de la République — Rue Dispan — Allée des Polyanthas — Rue Jean Jaurès — Allée Mendès France — Sentier des Jardins
2 <sup>ème</sup>	Salle Jean Marie Ducrot – 10, rue des Jardins
	Rue Jules Guesde – Rue de Bellevue – Bd Paul Vaillant Couturier (2 à 52 et 1 à 35) – Rue du Bel Air – Rue Traversière – Rue du Belvédère – Allée Claude Debussy – Passage Gambetta – Impasse Gounod – Rue Madeleine – Passage Lorin – Sentier du Clos Hallé – Rue Eugène Varlin – Avenue Général de Gaulle Rue du 19 mars 1962 – Rue Gabriel Péri
3 <sup>ème</sup>	Espace Culturel – 11 rue des Jardins
	Rue Henri Thirard (1 à 5bis et 2 à 8) – Square Elmelik – Rue de Chevreul – Rue Watel – Rue Albert Schweitzer – Rue des Tournelles – Rue Bourgeot – Rue de la Reine Blanche – Villa Romaine – Rue Isabeau de Bavière
4 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire du Centre – 17, rue des Jardins
	Avenue Aristide Briand – Rue Bronzac – Rue de la Pléiade – Ruelle de la Cosarde – Rue Albert 1 <sup>er</sup> – Résidence du Coteau – Rue de Gâtine
5 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire des Garennes – 35 rue du 8 mai 1945
	Rue Marcel Sembat – Rue de Metz – Allée des Troènes – Allée des Fusains – Rue de la Futaie – Rue du Parc – Rue Isabeau – Rue Eugène Givors – Avenue Hache – Avenue Dunois – Rue des Epinettes – Avenue Savornin – Avenue Henri Barbusse (1 à 41 et 76 à 140) – Impasse Eugène Givors – Rue des Peupliers – Rue de Strasbourg

6ème	Groupe scolaire des Garennes – Sentier des Garennes (Avenue Jules Gravereaux)	
	Rue de la Cosarde – Rue Jean Leblanc – Rue Mangin – Rue Castelnau – Rue Carmen – Rue Guynemer – Rue Vanel – Rue du 8 mai 1945 – Passage d'Orléans Avenue Henri Barbusse (2 à 74) – Rue des Maraîchers – Allée des Saules – Sentier des Garennes – Avenue Jules Gravereaux – Allée des Eglantines – Chemin du Tennis	
7 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire des Blondeaux – rue des Ecoles	
	Avenue Larroumès (74 à 84 et 69 à 89) — Allée du Parc de la Bièvre – Rue du Gué – Avenue Flouquet (1 à 85 et 2 à 22) – Allée Baudelaire	
8 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire des Blondeaux – rue des Ecoles	
	Rue des Roux – Avenue Larroumès (1 à 67 et 2 à 68bis) – Venelle du Gué Rue des Blondeaux – Rue de l'Orme Sec – Rue des Ecoles – Rue du Commandant L'Herminier – Rue de Chalais (1 à 95 et 2 à 104) – Sentier des Sureaux – Villa Capitaire René Bizien – Sentier du Val – Rue du Val	
9 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire des Blondeaux – rue des Ecoles	
	Avenue du Général Leclerc (1 à 19 et 2 à 74) – Rue Leforestier – Rue Elisée Reclus – Rue Duguesclin – Rue du Hameau – Rue de la Fée – Rue Cendrillon – Rue de la Bergère – Villa Cendrillon	
10 <sup>ènie</sup>	Groupe scolaire Vallée aux Renards – 14, rue Marc Sangnier	
	Avenue Flouquet (87 à 211) – Rue d'Estienne d'Orves – Rue Pierre Brossolette Sentier des Roux – Rue Albert Camus – Rue Léo Lagrange – Rue Geneviève – Rue Marc Sangnier – Avenue Victor Hugo – Rue de l'Ancienne école – Rue Jean Moulin	
11 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire Vallée aux Renards – 14, rue Marc Sangnier	
	Rue Léon Blum (sauf AREPA) - Rue de la Vallée aux Renards – Rue Roger Salengro – Rue Winston Churchill – Rue Thuret – Sentier des Cottainvilles – Villa Thérèse – Allée des Mésanges – Rue de Chalais (97 à 169 et 106 à 192)	
12 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire Vallée aux Renards – 1 rue Léon Blum	
	Rue Charles Gide – Villa Pierre Loti – Rue Albert Thomas – Voie des Cochettes Rue de l'Abbé Derry – Rue Pierre Curie – Rue Renner – Résidence Charles Gide Rue du Docteur Vaillant – Rue de Fresnes - Allée Bertrand Dauvin – Villa Parmentier – Villa des Roses – Rue Charles Perrault – Rue du Docteur Calmette Allée Ambroise Paré – Rue Moïse – Rue du Puits – Sentier Mignon – Allée Montaigne – Sentier des Closeaux + 2 Rue Léon Blum (AREPA)	
13 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire du Jardin Parisien – 26, rue Jules Ferry	
	Boulevard de la Vanne – Rue des Toudouze – Rue Henri Thirard (10 à 32 et 11 à 21) – Rue du Plateau – Rue de Picardie – Rue Denis Papin – Rue Pasteur – Rue	

		d'Anjou – Rue de l'Avenir – Boulevard Paul Vaillant Couturier (37 à 175 et 54 à 158)
	14 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire du Jardin Parisien – 26, rue Jules Ferry
- 6		Rue de Chevilly (1 à 43 et 2 à 68) – Allée du Stade – Avenue du Général Leclerc (21 à 23) – Allée des Pervenches – Rue des Iris
·	15 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire du Jardin Parisien – 26, rue Jules Ferry
		Allée des Violettes – Rue Jules Ferry – Rue Ulysse Benne – Rue Antoine Hajje Rue du Commandant Louis Bouchet – Rue Robic – Rue Clotrier – Rue Emile Goeury – Rue Buron Lavigne – Rue André Speeckaert – Rue des Pâquerettes – Rue André Ancelin – Rue Ferrer – Rue Lucie Aubrac
	16 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire du Jardin Parisien – 26, rue Jules Ferry
		Avenue des Dahlias (55 à 119 et 56 à 124) – Rue des Cyclamens – Rue des Acacias Rue de Chevilly (73 à 121 et 80 à 156) – Mail des Coquelicots – Rue des Bleuets Avenue du Général Leclerc (25 à 59) – Rue des Roses – Rue des Coquelicots Rue des Lilas
	17 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire de Lallier – rue Paul Hochart
		Rue de Bicêtre (108 à 156 et 105 à 159) – Allée de la Plaine – Rue des Fauvettes Rue des Marguerites – Rue des Primevères – Rue des Tulipes – Avenue des Dahlias (1 à 53 et 2 à 54)
	18 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire de Lallier – rue Paul Hochart
		Rue Paul Hochart – Rue de Lallier – Rue de Bicêtre (1 à 103 et 2 à 106) – Rue de Chevilly (123 à 145)
. [-	19 <sup>ème</sup>	Groupe scolaire de Lallier – rue Paul Hochart
		Rue Gustave Charpentier – Rue Sainte Colombe – Rue Julien Victor – Rue Béatrice (Louise) – Chemin des Bouteilles – Avenue de Stalingrad